



COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2022-054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

SÉANCE du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 12 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marc VALERO, Marylise GEORGEN, Franck STARON, Florian MOLLIEUX

Absente : Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Marc VALERO à Danielle MARROU, Marylise GEORGEN à Marie-José SCHREIDER, Franck STARON à Gwénaél LOUISEL, Florian MOLLIEUX à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Danielle MARROU

7.1.1 - Admission en non-valeur de créances

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ouverte en 2018, la trésorerie de Cavaillon avait déclaré auprès du liquidateur des biens le titre émis en avril 2014 de 1 070,00 €.

Suivant le projet de distribution de prix établi par le liquidateur et homologué par ordonnance du 10 mai 2022, le produit de la vente des deux immeubles n'a pas suffi pour désintéresser la trésorerie de Cavaillon.

La créance n'est pas soldée dans cette procédure de surendettement.

Monsieur le Trésorier Principal de Cavaillon demande l'admission en non-valeur de cette créance éteinte.

Il indique que le montant total du titre à admettre en non-valeur de cette créance éteinte s'élève à 1 070,00 €.

Le tableau ci-dessous détaille la créance communale en cause.

| N° de pièce | Objet | Non-valeur |
|--------------------|--|-----------------|
| T701900000019-2014 | Branchement assainissement collectif PC08409911S0024 | 1 070,00 |
| TOTAL | | 1 070,00 |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs)

ADMET en non-valeur la créance éteinte dont le détail figure ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération comptable sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20220920-DE_2022_054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 20 septembre 2022
Le Maire,
Patrick SINTES

